

FICHE DE REMARQUES

Exploitant : **TEYSSIER**

Site inspecté : **Vaison la Romaine**

REPONSE DE L'EXPLOITANT AVANT LE 16 JUN 2007
Date de l'inspection : **23/05/2007**

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection

Représentant de l'exploitant
Nom, fonction et Signature

GUILHAME TEYSSIER
Directeur technique

Remarques de l'inspecteur :

RGIE

- mettre à jour le D.S.S. (date, signature, etc),
- mettre à jour les dossiers de prescriptions,
- laisser à disposition une version papier du D.S.S. et des dossiers de prescriptions,
- afficher les numéros d'urgence dans la cabine de la pelle hydraulique,
- le cas échéant, consigner la vérification des E.P.I. dans un registre,
- numérotter les pages de tous les documents servant de registre.

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

Les registres et documents sont imprimés et réguliers mais à jour par **PRÉSENT** la semaine dernière intervention de 02 Février 2007.
Suite à votre demande une version papier est éditée.

Une copie des numéros d'urgence existe déjà au site (Bungabou). Elle est également disponible dans la cabine suite à votre visite.
Celle-ci sera en copie à PRÉSENT.
Les documents existent en version informatique et la numérotation est réalisée sur la version papier, comme demandé.

Remarques de l'inspecteur :

ENVIRONNEMENT

- faire vérifier les installations électriques.
- réactualiser les garanties financières par la production d'un nouvel acte de cautionnement avant le 12 novembre 2007.

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

Cette mission est confiée à l'APAVE pour les nouvelles installations existantes afin de faire à savoir le bord de la réalisation de la garantie financière est déjà programmée pour septembre 2007.

CODE DU TRAVAIL

Avoir sur le site une armoire à pharmacie à disposition.